

du presbytère à leur salle, où Frère Joseph Baril, secrétaire, présente l'adresse suivante au nom de la succursale: A Sa Grandeur, Mgr. Louis-Philippe Adélard Langevin, O. M. I., D. D., archevêque de Saint-Boniface.

Monseigneur,
C'est un véritable honneur pour notre association que d'avoir l'insigne avantage de recevoir la visite officielle du plus haut dignitaire ecclésiastique, l'archevêque de Saint-Boniface.

En vous nommant à la succession de l'illustre archevêque Taché, de sainte mémoire, Notre Saint Père, Léon XIII, a montré une fois de plus la justesse de ses décrets. Car il fallait en effet, pour remplir le vide créé par la mort de votre saint prédécesseur, un homme peu ordinaire, un prêtre aussi savant que distingué; il fallait un de ces apôtres remplis de l'esprit de Dieu pour hériter d'une succession aussi délicate, vu les difficultés que nous traversons.

Les grandes fêtes qui ont été témoins de votre sacre, Monseigneur, le grand nombre de prêtres distingués, le nombreux clergé et l'affluence du peuple qui ont entouré votre illustre personne à cette phase solennelle de votre sainte carrière, sont autant de preuves non équivoques du choix judicieux que l'Eglise a fait pour l'ornement du siège archiepiscopal de l'important diocèse de Saint-Boniface.

L'œuvre importante qui tenait tant au cœur de Mgr. Taché, l'œuvre à laquelle cet illustre prélat a consacré toute son énergie, l'œuvre, qui, nous en sommes sûrs, la prouvent mûrement conduit au tombeau, l'œuvre de l'éducation chrétienne de la jeunesse de cette province, a trouvé en Votre Grandeur, Monseigneur, un défenseur non moins distingué, non moins dévoué et non moins énergique que celui dont la carrière a été si bien remplie.

Il fallait, pour remplacer ce cœur brisé par la souffrance physique et morale, ce cœur brisé par la perfidie de gens qui auraient dû mieux apprécier son œuvre éminemment civilisatrice, il fallait, dis-je, un cœur plein de feu, plein d'espérance, plein d'énergie et de dévouement. Et votre admirable conduite, Monseigneur, concernant la question de nos écoles Catholiques, depuis votre avènement au siège archiepiscopal de Saint-Boniface, a largement contribué à ranimer notre courage, lequel, à jamais, subit tant d'épreuves. Nous avons trouvé en Votre Grandeur un défenseur digne des grandes causes, comme du reste, l'Eglise a toujours su en trouver aux jours des grands dangers.

Cette cause sacrée, Monseigneur, que vous avez si bien exposée à nos frères de la province de Québec, est notre cause à nous, Catholiques de Manitoba. Soyez-en loué et remercié, et soyez assuré Monseigneur, que vous trouverez dans les membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle de Saint-Jean Baptiste, comme dans tous les citoyens de cette paroisse, des aides dévoués et de zélés défenseurs de l'éducation Catholique de la jeunesse. C'est avec bonheur et pleine et entière liberté que nous combattons sous votre égide.

Nous vous remercions donc bien cordialement, Monseigneur, d'avoir bien voulu visiter notre humble succursale; nous vous remercions de la générosité que vous nous avez montrée en nous donnant le terrain sur lequel nous avons pu ériger l'édifice dans lequel nous sommes en ce moment. Notre succursale qui ne compte guère plus de deux années d'existence a presque triple le nombre de ses membres, de quatorze qu'il était lors de son organisation. L'érection de cette succursale, due à l'initiative d'un nombre aussi restreint de membres, prouve ce que peut faire une société, et surtout une association Catholique de bienfaisance mutuelle, pour l'avancement d'une paroisse. Nous n'avons aucun doute, Monseigneur, que votre présence ici ce soir aura pour effet d'encourager un bon nombre de citoyens de cette paroisse à se joindre à nous, et par là à rendre encore plus florissante la Succursale No. 193 de la C. M. B. A., de Saint-Jean-Baptiste.

Monseigneur, daignez accepter les hommages respectueux de tous les membres de cette association et agréer tous les vœux que nous formons pour la santé de votre auguste personne et le succès des œuvres que vous avez tant à cœur. Enfin veuillez nous bénir afin que nous demeurions toujours amis du plus grand zèle pour la gloire de l'Eglise.

JOSEPH BARIL,
Secrétaire Archiviste,
Succursale No. 193, C.M.B.A.,
Saint-Jean-Baptiste.

En réponse, Mgr. l'Archevêque félicita d'abord la société des déclarations nobles et franches contenues dans l'adresse qui venait de lui être présentée.

Puis Sa Grandeur expliqua le bien que peut faire une association de ce genre avec le concours et la direction

éclairée du curé de la paroisse. Il est reconnu que toute œuvre sérieuse a à surmonter de grandes difficultés. Et le mérite de ceux qui les organisent et les soutiennent est grand.

Sa Sainteté Léon XIII, quoique privée de son trône, n'a pas moins conservé une influence salutaire sur les Gouvernements, comme sur les peuples.

Notre Saint-Père a créé les sociétés catholiques formées afin de combattre l'erreur et la propagation des mauvais principes des sociétés secrètes. Votre société, a ajouté Sa Grandeur, a été l'œuvre de l'Eglise et je remercie les membres qui en font partie, et les engage à continuer cette bonne œuvre, car nous avons bien besoin d'associations de ce genre pour nous unir dans la défense d'intérêts qui nous sont chers à tous. Nous ne sommes pas les agresseurs, mais quoique sur la défensive, nous n'en devons pas moins être unis, car de nos divisions viendrait notre perte.

L'allusion que vous faite au regretté Mgr. Taché m'est bien sensible. Ce pays a été fait par mes prédécesseurs Mgr. Provencher et Mgr. Taché, et je regretterais l'oubli de ces pères de la patrie. On appelait pères de Rome ceux qui avaient rendu des services. Les enfants Catholiques de Manitoba feront l'œuvre de Dieu, en suivant l'exemple de leurs pères. Nos pères ne commençaient jamais une fondation sans planter des croix et nos ancêtres se sont agenouillés et ont prié sur ces rivages. Il y a deux siècles des découvreurs, fils de l'Eglise, ont foulé ces rives et leur œuvre est restée. C'est en conservant la mémoire de ceux qui nous ont précédés que nous resterons fidèles à notre mission.

Je vous félicite de réaliser en cette paroisse la parole du Pape.

Après ce discours, de Monseigneur, dont ce qui précède n'est qu'un faible abrégé, M. le Grand Vicairé Ritchot voulut dire aussi quelques mots. Le doyen des missionnaires de la vallée de la Rivière Rouge, fit une comparaison entre le pays comme on le voit aujourd'hui, avec ce qu'il était autrefois. Si, dit le vénérable M. Ritchot, vous avez une aussi belle paroisse, vous le devez à la vaillance et au dévouement de votre curé. Quel zèle n'a-t-il pas déployé pour vous réunir autour de lui et pour arriver au beau résultat que l'on constate aujourd'hui.

M. A. F. Martin, député, félicita la C. M. B. A. de son œuvre et de son esprit d'entreprise.

M. le curé Fillion, remercia ensuite Sa Grandeur et les autres orateurs, des bonnes paroles à l'adresse de ses paroissiens et au nom de ces derniers, protesta de leur fidélité à suivre la direction éclairée de notre premier pasteur.

Au sortir de la salle, tous furent agréablement surpris de voir le village tout illuminé. Chacun avait contribué à qui mieux mieux pour rendre la fête aussi belle que possible.

ROLE D'HONNEUR.

Les Succursales No. 12, Berlin, Ont.; 154, Eganville, Ont.; et 162, Moncton, N. B., tiennent le premier rang sur le rôle d'honneur pour le plus grand nombre d'initiations pendant le mois d'Août, ayant initié chacune quatre membres.

Les Succursales No. 3, Amherstburg, Ont.; 194, St. John, N. B.; et 146, Drummondville, P. Q., viennent ensuite, ayant initié chacune trois membres.

UN APPEL.

Aux Membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada:

Peterborough, 1 Août, 1895.

Frères—La Succursale No. 30, de Peterborough, croit nécessaire de faire appel aux succursales sœurs de l'association en faveur de Frère John Rogers, qui a été frappé de cette terrible affliction de la paralysie.

Frère Rogers, avant cette triste affliction, fut un jeune homme industrieux et hautement respecté, dont l'intelligence et les heureuses dispositions lui gagnèrent le respect et une popularité universelle parmi ceux qui vinrent en contact avec lui.

Bien qu'encre au printemps de la vie, avec un avenir brillant devant lui, rempli de toutes les espérances d'une bouillante jeunesse, cette terrible affliction l'a saisi, et après avoir ravagé ses facultés physiques et mentales l'a laissé dans un état des plus pitoyables à voir.

Son œil morose et hagard, sa démarche chancelante et son aspect incohérent, tout témoigne de l'affreux travail de la maladie dont la Toute-Puissance a jugé à propos de l'affliger et dont il souffre depuis trois ans.

Il a été l'orgueil et l'espoir d'une mère veuve et son seul soutien.

La succursale lui a été charitable, dans cette heure de besoin, d'accord avec les principes de son organisation, et pendant les trois années écoulées lui a tendu une main secourable, et maintenant, sentant les effets d'un état de choses constant, fait appel aux succursales de l'association dans l'espérance de recevoir de l'assistance, laquelle ne pourra que rejaillir avec crédit sur l'association comme corps et prouver d'une manière pratique que la notre n'est pas seulement une société d'assurance, mais embrasse aussi cet amour fraternel et cette charité chrétienne, qui l'ont rendue célèbre en protégeant et secourant les membres affligés du Christ.

Frères, nous espérons que votre succursale ne manquera pas de sympathiser avec cette mère et ce fils cruellement affligés, et de leur tendre au moins une main secourable au moyen d'une légère contribution.

Toutes contributions devront être envoyées à M. J. Doris, Secrétaire-Archiviste de la Succursale No. 30, A. C. B. M., Peterborough, Ont., et un accusé de réception et un état complet des sommes reçues seront dûment publiés dans LE CANADIEN, et tout ce qui sera reçu sera confié à un comité de la succursale pour être employé à prendre soin et supporter Frère Rogers et sa mère.

Nous demeurons fraternellement à vous,

THOS. DOLAN, Président.

WM. J. DEVLIN, Sec.-Fin.

THOS. J. DORIS, Sec.-Arch.

Approuvé par Révd. Casey, Avisaieur Spirituel.

Bureau du Grand Président, A.C.B.M., Belleville, Ont., 9 Juillet, 1895.

THOS. J. DORIS, Ecr., Sec.-Arch. Succursale No. 30, Peterborough, Ont.

Cher Monsieur et Frère—Les membres du Bureau des Syndics sont tous d'opinion qu'il soit permis d'envoyer aux succursales l'appel en faveur de Frère John Rogers et vous êtes par les présentes autorisé à émettre l'appel.

Fraternellement à vous,

O. K. FRASER, Grand Prés.

Editeur Le Canadian:

Cher Monsieur et Frère—J'ai ordre de la Succursale No. 30 de vous envoyer cet appel en faveur de Frère John Rogers, pour publication dans LE CANADIEN, et vous obligerez les membres de la Succursale No. 30.

Fraternellement à vous,

THOS. J. DORIS, Sec.-Arch., Suc. No. 30.

Note de la Réd.—Depuis notre mention de l'appel ci-dessus, dans le numéro du mois de Septembre, nombre de succursales ont répondu à cet appel. On trouvera dans la partie Anglaise la liste de ces succursales avec la somme souscrite par chacune.

L'Appel Kerrigan.

La Succursale No. 108 accuse réception de nouvelles souscriptions à cet appel. Nous renvoyons, comme dans le cas de celui de la Succursale No. 80, à la partie Anglaise pour la liste des succursales et la somme que chacune a souscrite.

Dans sa lettre Frère Kerwin fait un dernier appel aux succursales qui n'apparaissent pas encore sur les listes publiées jusqu'à ce jour. Le manque d'espace nous empêche d'en donner une traduction française.

Accuse de Reception.

IN RE RECLAMATION RUVID. P. H. BELANGER,
CI-DEVANT DE LA SUCCURSALE NO. 97,
QUÉBEC, P. Q.

Le Grand Conseil du Canada vient, une fois de plus, de confondre les adversaires de son œuvre philanthropique et charitable, en payant, dans les cinquante jours, lorsque la loi lui en accordait soixante, les héritières de feu le Révd. F. H. Bélanger, ci-devant curé de St Roch de Québec. Des rumeurs ont couru bien des fois, accusant la C. M. B. A. du Canada de ne payer que dans les quatre-vingt-dix et même cent jours. Tout le contraire est vrai; et les deux chèques de \$1,000 chacun, reçus par moi, le 26 courant, en sont une preuve irréfutable.

Au nom des héritières de feu le curé Bélanger, j'en accuse réception, tout en remerciant le Grand Conseil du Canada de la célérité apportée au règlement de cette affaire.

JOSEPH GAUTHIER,

Exécuteur testamentaire.

Québec, 29 Août, 1895.

Avis d'Un Nouvel Ouvrage.

Nous avons reçu, grâce à Frère P. J. Montreuil, un exemplaire d'un nouvel ouvrage sur la tenue des livres, ayant pour titre "La Tenue des Livres Rendue Facile." Les Frères du Sacré Cœur, professeurs au Collège Commercial du Sacré Cœur, Arthabaskaville, P. Q. en sont les auteurs. C'est une méthode pratique et progressive de la tenue des livres pour l'instruction personnelle, les écoles et les collèges. La partie de cet ouvrage ayant trait aux opérations des banques est très complète, démontrant comment les affaires des banques sont conduites dans les banques les plus en vue au Canada et aux Etats-Unis. Nous pouvons hautement recommander l'ouvrage aux professeurs et aux étudiants désireux d'avoir de l'assistance dans leurs efforts pour acquérir la connaissance de la science de la tenue des livres.

Resolution de Condolence.

A une assemblée régulière de la Succursale No. 135, l'Éclat Rocher, N. B., les résolutions suivantes ont été adoptées:

Proposé par Frère M. H. Levasseur, secondé par Frère François Xavier Boudreau.

Que les membres de cette succursale ont appris avec douleur la mort de Mr. Hilarion Roy, père de notre estimé frère Nap. H. Roy.

Proposé par Frère Jérôme D. Roy, secondé par Frère J. A. Boudreau:

Que tous les membres de cette succursale assistent au corps aux funérailles.

Proposé par Frère Jos. N. Boudreau,

secondé par Frère Pierre P. M. Doucet:

Qu'un vote de condoléances soit enregistré dans nos minutes et que copies en soient envoyées à la famille éprouvée, ainsi qu'aux journaux suivants: Courrier des Provinces Maritimes et notre organe officiel LE CANADIEN.